

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DU-PARC

Le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc siège en séance extraordinaire, ce dixième jour du mois de juin deux mille vingt-six (10 juin 2026) à 13h30, au 1890, chemin Principal à Saint-Mathieu-du-Parc. »

Sont présents à cette séance:

- Éric Gilbert, maire
- Louis Tremblay, conseiller
- Louise Chabot, conseillère
- André Bordeleau, conseiller
- Yves Monette, conseiller
- Michel Langlois, conseiller
- Barthélémy Boisguérin, conseiller

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

01. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 13 h 30, sous la présidence de monsieur Éric Gilbert, maire et président d'assemblée.

Assiste également à la séance madame Johanne Lahaie, directrice générale adjointe des services administratifs par intérim

02. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée renoncent à l'avis de convocation

03. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Nomination de madame Johanne Lahaie à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière
5. Autorisation de signature des chèques et entente au nom de la Municipalité
6. Acceptation de l'offre de service de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) – Remplacement temporaire de la direction générale par intérim (DGI)
7. Clôture et levée de l'assemblée

2026-06-104

Il est proposé par monsieur Michel Langlois, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6) que le conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 juin 2026 à 13h30.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du conseil de la Municipalité de
Saint-Mathieu-du-Parc**

04. NOMINATION DE MADAME JOHANNE LAHAIE À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET GREFFIÈRE TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Considérant l'absence de madame Marie-Pierre Gagnon au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim;

Considérant que madame Johanne Lahaie occupe déjà le poste de directrice générale adjointe des services administratifs par intérim et qu'elle possède les connaissances et une expérience pertinente pour assurer le remplacement au poste de directrice générale adjointe des services administratifs et greffière-trésorière par intérim;

2026-06-105

Il est proposé par monsieur Yves Monette, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers (6) que le conseil nomme madame Johanne Lahaie à titre de directrice générale adjointe des services administratifs et greffière-trésorière par intérim, à compter du 9 juin 2026 et ce, jusqu'au retour de madame Gagnon.

Que Monsieur Éric Gilbert, maire, soit autorisé à signer l'entente de travail de madame Johanne Lahaie, directrice générale adjointe des services administratifs et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

0.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET ENTENTES AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

2026-06-106

Il est proposé par monsieur Louis Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents (6), que le conseil municipal autorise madame Johanne Lahaie, directrice générale adjointe des services administratifs et greffière-trésorière par intérim, à signer pour et au nom de la Municipalité les chèques et autres documents administratifs, entente et communication avec les différents gouvernements, fédéral et provincial.

ADOPTÉE

06. ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE LA FQM - REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM (DGI)

Considérant que la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM »);

Considérant que la FQM offre un service de remplacement temporaire de la direction générale (« DGI »);

Considérant que les frais pour l'embauche d'un DGI sont d'un maximum de 1 200 \$ conformément à l'offre de service de la FQM;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ce qui a trait à l'embauche d'un DGI ;

2026-06-107

Il est proposé par, monsieur André Bordeleau, conseiller et appuyé par Louise Chabot, conseillère

QUE la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc mandate le Service en ressources humaines et relations du travail afin qu'ils la conseillent et

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

l'appui, le cas échéant, en matière de remplacement temporaire de la direction générale, et ce, selon l'offre de service soumise par la FQM.

QUE monsieur Éric Gilbert, maire, soit et est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'offre de service soumise par la FQM, ainsi que tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

07. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la présente séance est levée à 13h35.

APPROBATION DU BROUILLON SÉANCE TENANTE POUR L'EXÉCUTION DES RÉSOLUTIONS

Je, Éric Gilbert, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Éric Gilbert
Maire
Président d'assemblée

Johanne Lahaie
Directrice générale adjointe
services administratifs et
greffière-trésorière par intérim